

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LES PROJETS DE RÈGLEMENTS
NUMÉROS P.2098-LAS-183 ET P.LAS-0014-16**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées par les projets de règlements suivants de l'arrondissement de LaSalle.

Le conseil a adopté à sa séance du 2 mai 2016, les projets de règlements suivants et une assemblée publique de consultation aura lieu le **30 mai 2016 à 19 h 00**, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

1. Premier projet de règlement P.2098-LAS-183 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer diverses modifications afin d'optimiser le traitement des dossiers.

L'objet de ce projet de règlement vise principalement à réduire les délais d'émission de permis et intégrer de nouvelles normes afin d'encadrer entre autres les éléments suivants : fenêtre, escalier, garde-corps, auvent, marquise et avant-toit dans le Village des Rapides, affichage pour les bâtiments industriels et commerciaux de moyenne et grande surface, aménagement de stationnement et aménagement paysager pour les bâtiments industriels. De plus, le projet de règlement vise à interdire les solariums, les vérandas, les remises à jardins et les gazébos pour spa dans le secteur du Quartier Angrignon est et ouest.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et affecte tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

2. Projet de règlement P.LAS-0014-16 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro LAS-0014, de manière à intégrer diverses modifications afin d'optimiser le traitement des dossiers assujettis à un P.I.I.A.

L'objet de ce projet de règlement vise à retirer certains objectifs et critères afin de réduire les délais d'émission de permis et d'encadrer l'implantation et l'intégration des bâtiments en bordure d'un parc ou d'une place civique dans le secteur du Quartier Angrignon est et ouest.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlements ainsi que les plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de la ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Avis publics ».

DONNÉ À LASALLE, ce 19 mai 2016.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING
DRAFT BYLAWS
NOS. P.2098-LAS-183 AND P.LAS-0014-16**

PUBLIC NOTICE is hereby given to all interested persons by these following bylaws of the Arrondissement de LaSalle.

The Council has adopted at its meeting of May 2, 2016, the following Draft Bylaws and a public consultation meeting will be held on **May 30 2016 at 7:00 p.m.** in the Borough Council Chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle.

During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the Draft Bylaws, as well as the effects of their adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

1. First draft Bylaw P.2098-LAS-183 amending Zoning Bylaw No. 2098 so as to integrate various changes to optimize the processing of files.

The purpose of this Draft Bylaw is mainly to reduce the emission permit delays and to integrate new standards in order to regulate amongst others the following elements: window, staircase, railings, awning, canopy and eaves in the Village des Rapides, posting for industrial and commercial buildings of medium and large surface, parking layout and landscaping for industrial buildings. Moreover, the draft bylaw seeks to ban solariums, verandas, garden sheds and gazebos for spa in the Quartier Angrignon sector East and West.

This Draft Bylaw contains specific provisions that make it subject to approval by referendum and affect all LaSalle Borough.

2. Draft Bylaw P.LAS-0014-16 amending Bylaw concerning Plans for Construction and Architectural Integration (PIIA) No. LAS-0014 so as to incorporate various changes to optimize the processing of files subject to P.I.I.A.

The purpose of this draft bylaw is to withdraw certain objectives and criteria to reduce the time of emission of permit and to frame the establishment and the integration of buildings in the edge of a park or a civic square in the Quartier Angrignon sector East and West.

This Draft Bylaw does not contain specific provisions that make it subject to approval by referendum.

Draft Bylaws may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours. The present notice is also available on the website of the Ville de Montréal whose address is: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Public Notices".

GIVEN AT LASALLE, on May 19, 2016.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

PLAN DE ZONAGE

PROJET DE RÈGLEMENT
 NUMÉRO P.2098-LAS-183
 Dispositions susceptible d'approbation
 référendaire et s'appliquant dans
 des zones spécifiques

LÉGENDE

- H affectation principale
- h1 classe d'usages
- 00-00 numéro de zone
- numéro de district électoral

Groupe d'usages	Classe d'usages
H habitation	h1 unifamiliale h2 bi-trifamiliale h3 quadruplex h4 multifamiliale
C commerce	c1 détail et service c2 mixte c3 artériel léger c4 artériel lourd c5 services pétroliers
I industrie	i1 légère i2 lourde i3 prestige
P communautaire	p1 institutionnel et administratif p2 récréation extensive p3 récréation intensive p4 conservation
U service public	u1 utilité légère u2 utilité lourde

* zone pouvant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble

Zones visées



LaSalle
Montréal
 Direction de l'aménagement urbain
 et des services aux entreprises

ÉCHELLE: 1:5000
 DATE: Avril 2016